

## **Dispositif électoral pour DH Radio (Groupe IPM)**

### **Elections mai 2019**

#### 1 – Dispositif Antenne :

La rédaction s'engage à refléter le caractère contradictoire des élections. Les enjeux et solutions proposées par les partis démocratiques se présentant aux élections seront déclinés, avec un souci d'équité et d'équilibre :

a/- par la diffusion d'informations inhérentes à la campagne, de façon ponctuelle, et uniquement dans les flashes et journaux parlés.

b/-Les journalistes et/ou éditorialistes de La Libre Belgique et de la DH pourront intervenir en fonction de l'actualité, mais toujours dans un souci d'éclairage, et toujours avec un souci de respect entre les tendances idéologiques.

c/-Il n'y aura pas de débats entre candidats ou militants mis en ondes.

d/-Journée électorale le dimanche 25 mai en « fil info » avec l'intervention des experts de la Libre et de la DH dans les journaux de la soirée.

#### 2 – Les sondages :

Les sondages qui seront diffusés seront toujours déclinés de la façon suivante :

-la taille de l'échantillon

-la date de prospection

-la marge d'erreur

-la méthode

-les commanditaires

Comme le veut le règlement, DH Radio ne diffusera plus de sondages à partir du vendredi 24 mai 2019 à minuit jusqu'à la fermeture du dernier bureau de vote.

#### 3 – Principes du règlement :

Nous nous engageons à ne diffuser aucun message prônant des doctrines ou des messages qui incitent à la haine, la violence ou la discrimination (personne, groupe, communauté, sexe, race, couleur ou origine ethnique). Aucun message contenant des éléments tendant à la négation, la minimisation, la justification, l'approbation d'un génocide. Aucun message manifestant une hostilité envers les droits et libertés garantis par la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que ceux garantis

par le Titre II de la Constiution.

DH Radio ne diffusera aucune publicité ou parrainage commercial ou institutionnel.

2 – Devoir de réserve :

Aucun membre de la rédaction de DH Radio ne reste à l'antenne s'il est candidat lui-même à ces élections. Tout membre désireux d'y participer, devra en avertir la direction qui prendra les dispositions nécessaires.